

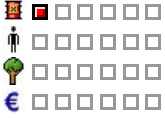
# Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

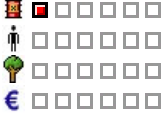
*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

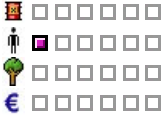
BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)

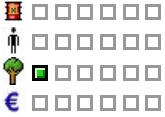
Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/1997 au 26/04/2016 FRANCE
- Résumé : recherche.typeRecherche.tous.mots chaufferie;gaz

 **N°47318 - 27/10/2015 - FRANCE - 89 - AUXERRE**  
*000.00 - Particuliers*  
 Vers 23 h, une fuite de gaz enflammée se produit sur une canalisation d'arrivée de gaz située devant la chaufferie d'un gymnase. Un feu de débris en serait l'origine. 5 personnes sont évacuées. La fuite est stoppée par la coupure de l'alimentation en gaz du gymnase. Les pompiers éteignent le feu. Un chauffagiste effectue une vérification de la chaufferie.

 **N°47442 - 10/10/2015 - FRANCE - 78 - VELIZY-VILLACOUBLAY**  
*H49.50 - Transports par conduites*  
 Une ouverture de soupape se produit dans l'après-midi et durant 40 min au niveau d'un poste de livraison d'un gazoduc. L'exploitant intervient et remet le gazoduc en service normal. Un arrêt intempestif de la chaufferie d'un client en amont est à l'origine de l'ouverture.

 **N°47191 - 24/09/2015 - FRANCE - 67 - ERSTEIN**  
*Q86.10 - Activités hospitalières*  
 A 12h35, dans un centre hospitalier, un détendeur de gaz se rompt pendant des travaux sur le circuit gaz de la chaufferie. L'un des 4 employés de la société exploitant la chaufferie présents est blessé par la projection du couvercle en aluminium du détendeur. Souffrant d'un traumatisme crânien, il est évacué vers le centre hospitalier de Strasbourg.  
 L'objectif des travaux était la mise en place de vannes de barrage sur le collecteur gaz de la chaufferie. Au moment de l'accident, les travaux préparatoires, nécessaires à la mise en sécurité des installations avant l'intervention, étaient en cours : coupure et purge des réseaux gaz. Pour réaliser le dégazage de la conduite gaz, de l'air comprimé est injecté à partir de 2 points d'injection. Après 25 minutes, alors que l'opération était quasiment terminée, un des intervenants a ouvert l'une des vannes de barrage. Le détendeur a cédé sous la pression de l'air comprimé et son couvercle a frappé l'intervenant.  
 L'injection d'air comprimé par 2 entrées différentes aurait fait monter progressivement la conduite en pression. L'exploitant de la chaufferie effectue des analyses pour comprendre les causes exactes de l'accident. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu un défaut mécanique au niveau du détendeur qui était à l'arrêt depuis 4 ans.  
 L'exploitant relève aussi les éléments du protocole opératoire qui ont contribué à l'accident :  
 absence de régulateur de pression lors de l'injection d'air comprimé absence de consignation mécanique des vannes de barrage gaz absence de pose d'obturateurs absence de détecteurs de gaz (réalisation de contrôles olfactifs uniquement).

 **N°46278 - 15/02/2015 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM**  
*C30.30 - Construction aéronautique et spatiale*  
 Vers midi, un déversement de fluide caloporteur de type huile minérale est décelé dans le bras de l'ALTORF. L'hydrocarbure provient d'une entreprise de construction aéronautique. Il s'écoule depuis le bassin d'orage dans le bras de l'ALTORF. Les employés confinent la pollution sur leur site sans faire appel aux pompiers. A la suite de l'arrêt de l'écoulement vers l'extérieur du site, quelques traces d'irisation persistent sur le cours d'eau. Un barrage formé de boudins a été mis en place. La pollution est traitée. La pollution est due à un déversement de fluide caloporteur, composé d'huile minérale, lors de l'opération de dégazage du circuit de ce fluide au niveau de la chaudière. Une grande quantité de cette huile a rejoint le bac de remplissage d'1 m3 qui s'est rapidement rempli et a débordé dans la chaufferie. Le système d'équerre prévu au niveau des portes de la chaufferie pour faire rétention n'était pas en place ce jour là afin de permettre le passage de tire-palettes dans le cadre de la remise en route du chauffage. L'huile s'est donc répandue dans la rue avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales du site malgré la mise en place d'absorbants et d'obturateurs sur les plaques d'égouts. Les eaux pluviales ont été détournées dans le bassin d'orage pour permettre la vérification de l'absence de pollution. Elles ont ensuite été renvoyées vers le milieu naturel via le canal de rejet du site après passage dans un déshuileur et une tour de stripping mis en place pour traiter une pollution antérieure. Malgré ces précautions de l'huile a pu atteindre le milieu naturel. Il s'avère que le déshuileur était défectueux et aurait permis le passage des huiles. La tour de stripping a été polluée au passage de ces huiles. La fréquence de nettoyage du déshuileur est annuelle. Suite à cet accident, l'exploitant a réparé et nettoyé son déshuileur et les canalisations d'eaux pluviales situées à proximité. La tour de stripping sera changée.



**N°45299 - 21/05/2014 - FRANCE - 60 - CATENOY**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

Un départ de feu est signalé vers 8 h dans le bâtiment abritant la chaufferie d'une usine chimique classée Seveso spécialisée dans la fabrication d'additif. Constatant une fuite enflammée sur l'une des 3 pompes de transfert de fluide caloporteur, un employé déclenche l'arrêt d'urgence coupant les utilités dans la chaufferie (gaz, électricité, air comprimé et fluide caloporteur) puis donne l'alerte. Les équipiers de première intervention attaquent les flammes avec 2 lances à eau et 1 à mousse. Les pompiers publics, arrivés vers 8h15, prennent le relais. Ils arrêtent le feu et la fuite vers 8h45 tout en arrosant les parois externes de la chaufferie. Ils restent sur place jusqu'à 12 h pour s'assurer qu'aucune reprise de feu ne survient. Les déchets liquides (125 m<sup>3</sup> d'eau d'extinction, 1 m<sup>3</sup> d'émulseur et 100 l de fluide caloporteur) retenus dans la rétention du bâtiment sont dirigés vers un bassin de rétention du site via le réseau des eaux usées, puis traités en filière dédiée. Les dommages matériels sont limités à une pompe à remplacer. Quatre des 6 groupes de distillation de l'usine ne sont plus alimentés du fait de la défaillance de la pompe, ce qui provoque l'arrêt de la distillation et de 90 % du volume de production du site, mais aucun chômage technique n'est envisagé.

La défaillance d'un joint d'étanchéité de la pompe est à l'origine du sinistre. Les 2 autres pompes de transfert sont équipées du même joint. L'administration demande à l'exploitant de faire contrôler la conformité des structures (toiture, charpente, murs) de la chaufferie, de ses rétentions internes ainsi que celle des installations électriques, des canalisations de fluides, des équipements sous pression et des systèmes de sécurité incendie.



**N°45278 - 16/05/2014 - FRANCE - 24 - BANEUIL**

*C22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques*

Dans une chaufferie industrielle, une explosion se produit à 9h25 dans le foyer d'un incinérateur de déchets lors d'une phase de réduction de charge en vue de son arrêt. Une boule de feu sort de la trémie de l'incinérateur. Un incendie se propage ensuite d'une bande transporteuse vers un silo de déchets broyés servant de combustible.

La chaufferie étant dans l'enceinte d'une usine SEVESO qui fabrique des revêtements stratifiés, le POI et la cellule de crise de l'établissement sont déclenchés.

L'ensemble de la production de vapeur (incinérateur et chaufferie au gaz) est mis à l'arrêt. Les 500 employés de l'usine ne peuvent plus travailler. Les secours sécurisent la zone et circonscrivent l'incendie en 50 minutes. Les résidus de combustion contenus dans le silo sont ensuite évacués dans une benne de stockage. Le gérant de la chaufferie met en place une surveillance durant le week-end et reprend la production de vapeur afin d'assurer la continuité de service du site industriel.

Le bilan humain de l'accident est de 5 blessés légers (2 pompiers, 2 sous-traitants et un employé de la chaufferie) qui ont inhalé des fumées et du monoxyde de carbone.



**N°45182 - 12/04/2014 - FRANCE - 13 - AIX-EN-PROVENCE**

*000.00 - Particuliers*

Un feu de poubelle se propage à un compteur de gaz naturel et provoque une fuite enflammée vers 6h30. Le service du gaz arrête la distribution pour 5 abonnés dont une clinique. La chaufferie produisant l'eau chaude pour la cuisine est impactée mais pas le secteur hospitalisation.



**N°44903 - 29/01/2014 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE**

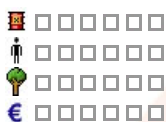
*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Un rejet de gaz naturel se produit vers 21 h au niveau du poste de détente alimentant une chaufferie urbaine soumise à autorisation. Les pompiers sont alertés et déclenchent une procédure gaz renforcée (PGR). Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. La circulation est interrompue. Les secours arrêtent l'alimentation en gaz au niveau d'une vanne manuelle sur une ligne externe allant du poste de détente à la chaufferie. Dans la commune 2 500 logements sont privés de chauffage et d'eau chaude.

Après recherche du point de fuite sur la ligne constituée d'une vanne manuelle et de 3 vannes automatisées montées en série, une déféctuosité est constatée sur l'électrovanne pilotant l'évacuation du gaz dans un circuit de purge. La mise à l'atmosphère du gaz naturel a duré 15 minutes soit un volume de matière rejetée estimé à 200 m<sup>3</sup>.

La défaillance de l'électrovanne proviendrait d'un problème de bobine. Afin d'éviter la reproduction d'un tel événement, l'exploitant de la chaufferie remplace l'électrovanne de purge par une vanne manuelle.

L'industriel observe dans un courrier que les arrêtés ministériels concernant les chaudières de puissance supérieure à 20 MW imposent l'utilisation d'un dispositif de coupure manuelle et de 2 vannes redondantes, placées en série sur la conduite d'alimentation à l'extérieur des bâtiments. La mise en place de l'électrovanne sur le circuit de purge ne semble pas être soumise à des prescriptions réglementaires particulières.



**N°44700 - 12/12/2013 - FRANCE - 61 - ARGENTAN**

*S96.01 - Blanchisserie-teinturerie*

Un feu se déclare vers 21h40 dans la blanchisserie soumise à déclaration d'un hôpital. Le bâtiment est totalement embrasé à l'arrivée des secours. Les pompiers protègent la chaufferie et un local contenant des produits chimiques. Le gaz et l'électricité sont coupés. Le feu est éteint à 1 h avec 5 lances à eau, les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin. Le déblaiement des débris s'achève à 13h30. Les 11 employés sont réaffectés dans d'autres services de l'hôpital.



**N°44547 - 04/11/2013 - FRANCE - 29 - BREST**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

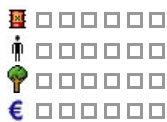
Dans la chaufferie d'une usine d'incinération des ordures ménagères, la chambre de combustion d'une chaudière explose à 15 h lors du 1er essai de fonctionnement au gaz. Une plaque de casing est soufflée et une autre déformée en partie supérieure de la chaudière. Un soufflet du conduit de fumée en sortie de chaudière est détruit. L'exploitant met en sécurité l'installation et une société spécialisée l'expertise le lendemain. Ce scénario avait été identifié dans l'étude de dangers.



**N°44279 - 01/09/2013 - FRANCE - 57 - SAINT-JULIEN-LES-METZ**

000.00 - Particuliers

Alors qu'il prend possession de son appartement, le locataire d'un immeuble de 3 étages descend à la chaufferie pour ouvrir le gaz : il actionne une vanne sans savoir que la tuyauterie de cuivre n'est pas obturée au bout. Une fuite de gaz naturel se produit suivie d'une explosion. L'immeuble s'effondre. Les pompiers transportent à l'hôpital 10 blessés dont 1 gravement. Les habitants sont relogés. Après enquête de l'administration, les vannes se trouvant dans la chaufferie seraient mal repérées. Des investigations sont menées dans chaque appartement avec une attention particulière sur la tuyauterie de gaz qui provient de la chaufferie. Aucune anomalie n'est constatée sur les bouteilles de gaz alimentant les plaques de cuisson. Lors de la fouille du dernier appartement, il est observé que la tuyauterie de gaz aboutie sur un robinet en position ouverte alimentant aucune installation. Le robinet présenterait également un défaut : à mi-ouverture il a un débit plus élevé qu'à pleine ouverture. A la suite de l'accident, plusieurs recommandations sont émises par l'inspection des installations classées dont la nécessité d'étendre le diagnostic gaz au cas de la location.



**N°43695 - 18/04/2013 - FRANCE - 81 - GAILLAC**

C21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques

Dans une usine pharmaceutique classée Seveso bas, une chaudière au gaz naturel passe en surchauffe vers 11h50 lors de sa remise en route. Un technicien sous-traitant en charge de l'exploitation de la chaufferie remet en marche l'oxydation thermique des COV par action sur l'Interface Homme Machine. L'envoi des COV en combustion est ainsi ordonné vers 11h30. Quelques minutes plus tard, l'alarme LIE retentit. La chaudière se met en by-pass, puis automatiquement en sécurité. Le technicien détecte un départ de feu au premier étage, dans la zone du ventilateur général, sur la canalisation d'amenée des COV : la température atteint 600 °C, les conduits d'évacuation sont portés au rouge. Le superviseur des travaux est prévenu et décide de déclencher le POI pour mettre les ateliers en sécurité et arrêter la chauffe de la colonne à distiller. Les pompiers surveillent le refroidissement de la chaudière et l'intervention s'achève à 15h30 après vérification par thermographie de la température des conduites d'arrivée de COV vers l'installation de traitement. La gendarmerie, la police municipale, ainsi que les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur place. L'exploitant surveille la température de la chaudière jusqu'au lendemain. Les déchets liquides spéciaux (phases aqueuses souillées, solvants usés,...) liés à l'arrêt de la colonne à distiller sont envoyés en traitement externe. L'incendie est dû à la présence d'un excès de combustible fortement chargé en COV qui s'explique par : une erreur de conception du programme de l'installation COV qui rendait possible le passage en incinération quelle que soit la LIE du mélange. L'installation COV était en redémarrage suite à une opération de maintenance préventive par un sous-traitant. Or, la sécurité existante asservie à des seuils d'explosivité et permettant de dévier le flux de COV en cas d'atteinte des seuils ne fonctionnait qu'en mode « incinération » et non en redémarrage. L'exploitant modifie le programme de l'installation COV. une erreur sur la position de vannes (soutirage et régulation) due à la coexistence d'un pilotage différent entre mode automatique et manuel, entraînant la ré-injection totale de condensats fortement chargés en COV. L'exploitant complète les consignes de pilotage de la colonne à distiller et du processus de gestion des changements des automatismes (automatique/manuel). L'exploitant vérifie l'état de la chaudière et change son arrêt flamme avant redémarrage des installations.



**N°43619 - 01/04/2013 - FRANCE - 67 - BEINHEIM**

C10.62 - Fabrication de produits amylicés

Un feu se déclare dans la chaufferie à bois d'une usine de produits amylicés classée Seveso. Vers 20 h, la chaudière biomasse s'arrête sur défaut du groupe hydraulique avec activation du système de sprinklage en chaufferie. L'importante émission de fumées générée par la combustion de câbles électriques, du bardage et de l'isolant de la chaudière, empêche le personnel de pénétrer dans celle-ci. Le POI est déclenché, les secours internes et externes sont appelés. L'incendie est maîtrisé par les secours internes à l'aide d'extincteurs à poudre, les pompiers arrivent sur site à 20h20. La chaudière est mise en sécurité, les installations en chaufferie sont contrôlées et la ventilation de la chaudière est réactivée. L'intervention s'achève à 22h06. Les projections d'huile d'un vérin hydraulique de la chaudière formant une flaque de 5 m² sont récupérées avec un produit absorbant et les eaux d'extinction sont reprises dans la fosse de rétention de la plateforme biomasse. Les installations du site sont arrêtées entre 20 h et 1 h du matin du 2/04 à la suite de l'activation des arrêts d'urgence des chaudières à gaz. L'arrêt de la chaudière biomasse, pour une dizaine de jours selon l'exploitant, nécessite le recours aux chaudières à gaz ; la remise en état des installations est évaluée à 50 K€. Une projection de braises dans le calorifuge à la sortie de l'axe nord de la grille n° 2, due à un défaut d'étanchéité entre l'axe et la trémie d'air de combustion, serait à l'origine de l'incendie. Sa propagation sur 2 m de hauteur a entraîné la fuite hydraulique d'un des vérins et / ou des flexibles sous l'effet de la chaleur. L'huile du vérin se serait alors enflammée, impactant les installations situées en dessous (câbles électriques...). La chaleur émise par l'incendie a provoqué le déclenchement des sprinklers au niveau de la capacité contenant de l'huile hydraulique. L'exploitant sollicite le constructeur de la chaudière pour examiner les matériels impliqués et mettre en place des mesures pour éviter le renouvellement de cet incident.



**N°43654 - 14/03/2013 - FRANCE - 95 - ARGENTEUIL**

D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites

La défaillance d'un poste de détente alimentant une chaufferie collective provoque une fuite de gaz naturel ; 1 000 clients sont privés d'alimentation. Le poste est réparé le lendemain et la chaufferie est redémarrée.



**N°43540 - 11/03/2013 - FRANCE - 84 - MONTEUX**

P85.20 - Enseignement primaire

Une chaudière fonctionnant au gaz naturel explose vers 14h30 dans la chaufferie d'un groupe scolaire. Les 300 élèves sont évacués et les secours interviennent. Une partie du toit est soufflée et les murs sont lézardés. Les élèves réintègrent leurs classes, situées dans le bâtiment voisin, 30 min plus tard.





**N°43270 - 13/01/2013 - FRANCE - 60 - NOGENT-SUR-OISE**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Une explosion se produit vers 22 h dans une chaufferie urbaine soumise à autorisation. Les pompiers évacuent 150 riverains. Le service du gaz et l'exploitant de la chaufferie ferment les vannes des différentes lignes de gaz ; 2 600 personnes sont privées de chauffage pour la nuit. La commune tient une salle à disposition des habitants du quartier. La casse d'un couvercle au niveau d'un filtre à gaz situé dans une armoire fermée aurait provoqué la déflagration. L'exploitant indique à l'inspection des IC que malgré ce dysfonctionnement toutes les sécurités présentes ont correctement fonctionné. Une société spécialisée intervient pour changer le filtre. Les organes de sécurité des installations sont également vérifiés depuis le poste de livraison de gaz jusqu'à la distribution finale. Des contrôles d'étanchéité sont par ailleurs réalisés. Les installations sont remises en route le 14/01.



**N°43133 - 08/12/2012 - FRANCE - 67 - MOLSHEIM**

*C30.30 - Construction aéronautique et spatiale*

Le fluide caloporteur d'une chaudière au gaz naturel s'enflamme vers 23 h dans la chaufferie de 50 m<sup>2</sup> d'une usine aéronautique. Les pompiers interrompent l'alimentation en gaz du générateur puis éteignent avec une lance à mousse l'huile thermique en feu qui s'est répandue dans le local sur rétention. L'intervention des secours s'achève à 0h30.



**N°42935 - 22/10/2012 - FRANCE - 18 - SAINT-DOULCHARD**

*P85.31 - Enseignement secondaire général*

Une fuite de gaz naturel se produit à 13h30 dans la chaufferie d'un collège. Les 680 élèves sont évacués. Les pompiers ventilent les locaux, la chaufferie est mise hors-service. L'intervention s'achève à 15h45.



**N°42467 - 23/07/2012 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC**

*C22.11 - Fabrication et rechapage de pneumatiques*

Une fuite se produit sur une citerne double paroi de 10 000 l remplie à moitié d'acide chlorhydrique (HCl) à 33 % servant à neutraliser le pH des eaux de purge des chaudières d'une usine de pneumatiques.

Lors de sa prise de poste à 6 h, un opérateur remarque de la fumée au niveau de la cuve de stockage d'HCL accolée au mur extérieur de la chaufferie et détecte une odeur d'acide. Il informe le poste de garde à 6h15. Les pompiers internes sous appareil respiratoire isolant (ARI) effectuent une reconnaissance du bâtiment et de la galerie souterraine située sous la cuve qui relie la chaufferie au bâtiment de production. L'usine est en arrêt estival, seuls les 120 employés de la société de maintenance du site sont présents. La cuve n'étant pas sur rétention, 2 000 l d'acide s'écoulent dans les égouts et les gaines techniques de l'établissement. A 6h30, une entreprise spécialisée pompe et vidange les 3 000 l d'HCl restant dans 3 cuves de 1 000 l jusqu'à 13h45. Les sols sur lesquels l'acide s'est répandu sont lavés à grandes eaux. La fuite est colmatée à 7h15. Le réseau d'eaux pluviales n'est isolé que 2 h après le début de la fuite, à 8h10 (fermeture tardive de l'obturateur du réseau d'eaux pluviales) conduisant au déversement d'acide dans la NOUE ROBERT. A 9 h, un pH de 6 est mesuré au point de rejet, à 10 h, le pH est revenu à 7. Arrivés vers 9h20, les secours externes établissent un périmètre de sécurité de 200 m et épandent 2 m<sup>3</sup> de sable sur une flaque de 30 m<sup>2</sup> d'acide écoulé dans la galerie souterraine. Le POI est déclenché à 10 h, les employés évacués à 11h30. Les secours quittent les lieux vers 16 h. La préfecture diffuse un communiqué de presse.

Le lendemain, des entreprises spécialisées évacuent le sable souillé, pompent les eaux contenues dans le réseau interne puis nettoient les canalisations. L'analyse des différents points de rejet ne montre pas d'acidité anormale et aucune mortalité aquatique n'est constatée. L'inspection des installations classées, prévenue le matin même par l'exploitant, demande une analyse du sol et de la nappe phréatique en dessous de l'usine et soumet la réouverture de l'obturateur de réseau à son approbation.

Avant toute expertise, l'exploitant pense que le livreur a effectué la manoeuvre de remplissage de la cuve trop rapidement, provoquant une surpression dans la cuve non dimensionnée pour celle-ci (non évacuation du ciel gazeux). Par ailleurs, le mauvais état de la cuve était connu, une fuite ayant déjà eu lieu 2 semaines auparavant dans sa double enveloppe. Elle devait être remplacée en septembre (délai d'approvisionnement).

La double enveloppe de la cuve comporte un trou obturé à l'aide d'un bouchon qui a disparu probablement lorsque la cuve s'est éventrée. La disparition de ce bouchon est responsable de la fuite d'acide qui était restée confinée dans la double enveloppe le 13/07.

L'exploitant prévoit de faire pomper les eaux contenues dans le réseau d'eaux pluviales par une société spécialisée chargée de leur élimination et de remettre en état le système d'obturation du réseau, de faire ramasser le sable épandu dans la galerie pour élimination et de vérifier l'intégrité de la dalle. Il prévoit également de raccorder la dalle accueillant la citerne d'acide à la rétention des véhicules de livraison qui dispose d'un réservoir enterré pour accueillir les épandements.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de réaliser un contrôle journalier du pH de la NOUE ROBERT (sortie de l'exutoire du réseau d'eaux pluviales), de réaliser un contrôle de la qualité des eaux souterraines via les piézomètres du site portant sur le pH et les MES et de renouveler ce contrôle dans 1 mois. L'exploitant doit également faire vérifier par un organisme agréé l'intégrité des canalisations situées dans la galerie, mener une réflexion sur l'obturateur des eaux pluviales et revoir la procédure concernant sa fermeture. Il doit aussi transmettre le dossier relatif à la mise en place d'une nouvelle cuve ainsi que les travaux de génie civil associés et mettre en conformité l'aire de dépotage ainsi que tous les stockages.



**N°41909 - 21/03/2012 - FRANCE - 10 - LA CHAPELLE-SAINT-LUC**

*C13.30 - Ennoblement textile*

Un feu se déclare vers 7 h au plafond de la chaufferie d'une usine textile spécialisée dans le tissu velours. L'incendie se propage à la toiture. Le personnel utilise en vain des extincteurs et coupe le gaz et l'électricité du site. Les pompiers de l'entreprise voisine mettent en action une lance. A leur arrivée, les secours publics prennent le relais et éteignent les flammes, 1 employé est légèrement brûlé. Un point chaud au-dessus de la chaufferie a enflammé des fibres de velours adhérant au plafond. Dans l'attente du contrôle de plusieurs machines (séchoir, "raseuse" et ventilateur d'extraction), 19 employés sont en chômage technique.



**N°41899 - 14/03/2012 - FRANCE - 80 - ABBEVILLE**

*P85.31 - Enseignement secondaire général*

Une fuite de gaz naturel se produit vers 11h30 dans la chaufferie d'un lycée. Les pompiers constatent une teneur de 54 ppm de monoxyde de carbone dans le local, 512 personnes évacuent l'établissement. Le service du gaz coupe l'alimentation du site, les secours ventilent les locaux. Les bâtiments sont réintégrés à 13h30. L'utilisation de la chaudière en cause est suspendue jusqu'à son entretien, seule la cantine est réapprovisionnée en combustible.



**N°41827 - 28/02/2012 - FRANCE - 61 - ARGENTAN**

*C17.21 - Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton*

Les sprinklers du local chaufferie d'une usine d'impression sur films plastiques d'emballages se déclenchent vers 5h15 jusqu'à 5h30. Deux explosions se produisent ensuite au niveau de la rétention d'une chaudière. Un mur double peau avec cloison anti-feu, arrosé par les sprinklers, contient le choc des déflagrations et empêche la propagation de l'incendie. Les pompiers circonscrivent les flammes avec l'appui du réseau des 9 têtes de sprinklers. Les conséquences sur l'environnement sont limitées : les eaux d'extinction sont contenues dans des citernes mobiles. En revanche, la chaudière est endommagée par le souffle de l'explosion. Les machines d'impression seront arrêtées pendant 13 jours. L'exploitant met en place un plan de gestion de crise afin de sécuriser la zone sinistrée et remettre en état l'installation sprinkler. Un organisme spécialisé est également mandaté pour déterminer les causes des explosions. Plusieurs hypothèses sont ainsi émises : une fuite de fluide thermique (huile) se serait produite au niveau d'un joint ou d'une bride de la chaudière ; l'huile aurait été chauffée au-delà de son point éclair et répandue dans le local chaufferie ; le foyer alimenté chauffe la rétention métallique couverte et fermée qui pouvait contenir de l'huile au moment des faits ; le feu provoque une montée rapide en température de la rétention, les résidus d'huile présents dans la rétention se vaporisent et leurs vapeurs participent à la montée en pression ; la rétention étant en volume confiné, la pression passe au-delà de la résistance mécanique de l'assemblage et l'explosion se produit ; la seconde explosion serait liée au gaz naturel qui s'échappe des canalisations rompues, le feu étant toujours alimenté par l'huile thermique. Les constats visuels sur le lieu de l'accident permettent de dire que les ouvertures dans le bâtiment côté extérieur, le toit du local et le mur entre le local compresseur ont servi d'évents d'explosion.



**N°41806 - 23/02/2012 - FRANCE - 87 - LIMOGES**

*C23.41 - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental*

Un feu se déclare vers 23 h dans un bâtiment d'une usine d'articles en céramique soumise à déclaration. Le bâtiment sert de stockage de porcelaine et de produits chimiques. Il accueille également une chaufferie au gaz ainsi qu'un local compresseur. Sous l'effet des flammes, les vitres éclatent et la toiture s'effondre. Le feu est circonscrit à 0h40. Le déblaiement est entravé par le mauvais éclairage du site. Les pompiers craignent un risque de contamination de la LAURENCE par les eaux d'extinction. Le chômage technique concerne 200 employés, 500 m<sup>2</sup> d'ateliers de décoration étant détruits. L'enquête de police privilégie la cause accidentelle. Aucune trace d'effraction n'a été constatée.



**N°40522 - 10/06/2011 - FRANCE - 78 - TRIEL-SUR-SEINE**

*E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

Un incendie se déclare vers 5 h dans l'unité de séchage des boues en arrêt depuis la veille, dans une station d'épuration fortement automatisée. L'agent de quart reçoit une alarme de défaut sur un silo de stockage des boues séchées à 5h54, puis une autre 3 mn après signalant une fuite de gaz dans la chaufferie de l'unité. Il prévient les agents d'exploitation présent sur le site qui ferment les vannes d'alimentation en gaz, mais ne détectent aucune fuite dans la chaufferie. Ils se rendent alors en salle de contrôle de l'unité et constatent la présence de fumées dans le local des séchoirs thermiques et un point chaud sur le refroidisseur d'un granulateur dans l'atelier de fabrication des pellets. Ils coupent l'alimentation électrique du local en actionnant les arrêts d'urgence, ferment la porte du bâtiment et demandent au poste de garde du site d'alerter les services de secours et d'incendie. Un camion arrivant sur le site pour livrer de l'azote est refoulé. Les pompiers arrivent sur site à 7 h et demandent à l'exploitant, après reconnaissance des lieux, de stopper la ventilation du bâtiment, d'ouvrir les portes de l'atelier granulateur et les trappes de désenfumage pour évacuer les fumées. Ils combattent le foyer qui est maîtrisé vers 8h30. Aucune victime ou impact sur l'environnement n'est enregistré. Des appareils de mesure, quelques éclairages et caillebotis ainsi que les alimentations électriques et les automates de pilotage du granulateur et d'un cribleur sont endommagés. L'exploitant informe la commune de l'accident. L'origine du départ de feu se situe dans le bas du refroidisseur, à l'entrée du cribleur. Il est dû à la présence de granulés chauds dans cette partie de l'installation. Après l'arrêt de l'unité la veille au soir, tous les granulés produits par le granulateur n'ont pas été évacués vers le crible. Une quantité de granulés est restée dans le refroidisseur. Le granulateur a continué de fonctionner quelques instants pour vider totalement son bac d'alimentation en boue séchée, remplissant ainsi en granulés le bas du refroidisseur, sans que le niveau des granulés produits anormalement atteigne la sonde de déclenchement du crible. Le système de ventilation assurant le refroidissement ayant été arrêté, les granulés confinés dans le refroidisseur sont restés chaud. Le feu a couvé toute la nuit, avant de se déclarer le lendemain au petit matin. L'exploitant modifie les séquences de demande d'arrêt programmées dans l'automate pilotant l'unité afin que les produits (boues et granulés) restant dans les équipements de l'atelier soient complètement évacués une fois la séquence d'arrêt terminée. Il améliore la surveillance des points chauds dans les endroits susceptibles d'accumuler des produits chauds et de provoquer un départ de feu. Le système de lutte anti-incendie de l'unité est également amélioré.



**N°40404 - 27/05/2011 - FRANCE - 39 - MOREZ**

*D35.21 - Production de combustibles gazeux*

Une fuite de gaz naturel se produit au niveau du détendeur d'un coffret alimentant la chaufferie au gaz de la ville. Les services du gaz stoppent la fuite sur une canalisation de 4 bar. La ville n'est pas impactée.



**N°40406 - 18/05/2011 - FRANCE - 95 - GOUSSAINVILLE**

*D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*

Lors de travaux, un engin de chantier endommage vers 9h25 une canalisation de gaz naturel alimentant la chaufferie d'un foyer de travailleurs. Les secours évacuent 40 riverains et 100 personnes du foyer. Les services du gaz maîtrisent la fuite et les résidents regagnent leur logement vers 11 h.



**N°39289 - 17/11/2010 - FRANCE - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**

*P85.31 - Enseignement secondaire général*

A la suite d'une mauvaise manipulation, une fuite de gaz naturel se produit dans la chaufferie d'un collège. Les 450 élèves de l'établissement sont évacués. Le gaz est fermé. Les secours vérifient la ventilation de l'établissement avant d'autoriser la réintégration des locaux. Le service du gaz s'est rendu sur les lieux.



**N°39274 - 14/11/2010 - FRANCE - 70 - FOUGEROLLES**

*C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées*

Dans le cadre de travaux de transformation de la chaufferie d'une distillerie pour la basculer du fioul lourd au gaz naturel, 1 000 l de fioul sont rejetés dans la COMBEAUTE durant le week-end. L'alerte est donnée à 8h30. Les secours déploient 2 barrages flottants et utilisent de l'absorbant. Un élu et un garde pêche se rendent sur place. La tuyauterie d'alimentation en fioul d'une chaudière d'appoint a été endommagée par un ouvrier juste avant son départ en week-end et ce dernier n'a pas signalé le défaut. La fuite se déclare lors de la remise en route de la chaudière durant le week-end, la tuyauterie d'alimentation en fioul se retrouvant en charge.



**N°37862 - 05/02/2010 - FRANCE - 06 - ANTIBES**

*000.00 - Particuliers*

Une fuite de gaz se produit vers 15h30 dans un immeuble après ré-alimentation par erreur d'une installation intérieure désaffectée encastrée dans un mur. Les secours installent un périmètre de sécurité et évacuent 12 personnes. Les pompiers mesurent une forte concentration en gaz dans une chaufferie et ventilent le bâtiment. Ils quittent les lieux vers 16h15.



**N°37729 - 15/01/2010 - FRANCE - 02 - MONTIGNY-LENGRAIN**

*C10.72 - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation*

Un feu se déclare vers 5h50 dans la chaufferie alimentant les friteuses d'un établissement produisant des chips et des biscuits apéritif. Les détecteurs de fumées équipant la chaufferie se déclenchent, alertant le poste de gardiennage tandis que les alarmes process des chaudières alertent l'entreprise en charge de leur entretien. Un maçon travaillant dans l'usine alerte le chef d'équipe qui fait évacuer la soixantaine d'employés, regroupés à l'entrée du site près des locaux administratifs. Avant que le feu ne prenne de l'ampleur, un employé de maintenance coupe l'alimentation en gaz naturel des chaudières. L'incendie embrase le local technique de 500 m<sup>2</sup> abritant les 4 chaudières et départs de tuyauteries véhiculant les fluides thermiques (60 000 l d'huiles minérales) nécessaires à la cuisson d'une partie de la production du site, ainsi que 4 compresseurs fournissant l'air comprimé de l'ensemble du site. Les flammes dépassent largement la hauteur du bâtiment quand les secours interviennent. Les pompiers internes et externes appelés en renfort maîtriseront le sinistre avec 3 lances, non sans avoir rencontré des problèmes d'alimentation en eau avant de s'alimenter par aspiration dans un étang situé à 700 m. Une personne, légèrement blessée, est transportée à l'hôpital. Les dommages sont importants, la structure métallique du bâtiment a partiellement fondu, le toit s'est affaissé, les cheminées et passerelles sont tombées. Les armoires électriques et les câblages ont également fondu, les pompes des chaudières sont hors d'usage. Les chaudières, difficilement accessibles, ne présentent pas de déformations importantes. Les imbrulés et les eaux d'extinction sont confinés sur site puis ces dernières sont pompées et traitées par une société spécialisée. Les déchets présents dans la chaufferie ne seront traités qu'après accord des experts. L'activité de l'usine sera perturbée plusieurs semaines (redémarrage global effectif le 01/03/2010). L'exploitant évalue les dommages à 1,5 million d'euros. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer l'origine du sinistre.



**N°36772 - 15/07/2009 - FRANCE - 06 - GRASSE**

*C20.53 - Fabrication d'huiles essentielles*

Un bol d'air servant à la déshumidification et au dépoussiérage sur un circuit d'air comprimé éclate vers 3h45. La déflagration se produit en bordure de la clôture, 15 min après le démarrage des installations (démarrage du compresseur d'air). Le bruit réveille les riverains qui, paniqués, alertent les pompiers. Les pompiers se rendent au poste de garde non informé de la situation. Le chauffeur de chaudière n'entend pas son téléphone sonner à cause du bruit de la chaudière. A 3h55, l'opérateur sort de la chaufferie et constate la fuite d'air comprimé et l'éclatement du bol. Il ferme la vanne d'arrivée d'air comprimé. Il croise les pompiers à sa recherche et le responsable sécurité arrivé sur les lieux. Ils effectuent ensemble une reconnaissance du site et lèvent le dispositif (pompiers, services du gaz et police). Il n'y a pas d'autre dommage matériel, ni de risque pour l'environnement. L'exploitant publie un communiqué de presse le 16/07. L'éclatement du bol d'air résulte d'une défaillance de résistance que la maintenance préventive (tournées) n'a pas permis d'identifier. L'exploitant envisage de mettre en place un téléphone fixe avec report visuel à la chaufferie (pour faciliter le contact avec le chauffeur de chaudière).





**N°36154 - 15/04/2009 - FRANCE - 59 - LILLE**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Une fuite de gaz est détectée vers 18 h dans la chaufferie d'un musée. Le service de sécurité de l'établissement évacue les 200 visiteurs et l'alimentation en gaz est coupée. Suite à une opération de maintenance, une soupape est restée coincée et du gaz naturel s'est échappé par les événements. Les mesures ne montrant plus aucun risque, les visiteurs regagnent le musée.



**N°35908 - 23/02/2009 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX**

*C29.10 - Construction de véhicules automobiles*

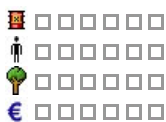
Une fuite de gaz naturel se produit vers 9h30 dans le local chaufferie d'une usine de construction de véhicules automobiles sur une canalisation de 125 mm située dans une gaine technique ; une centaine d'employés est évacuée. Les services techniques arrêtent la fuite et les secours effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. Le personnel réintègre les locaux. L'intervention de secours s'achève vers 10h15.



**N°35774 - 15/01/2009 - FRANCE - 44 - DONGES**

*C19.20 - Raffinage du pétrole*

Pendant la nuit, 4 900 m<sup>3</sup> de fioul domestique non conforme (contenant 17 % d'essence sans-plomb) sont livrés par une raffinerie à une société réalisant du stockage en vrac ("stockeur") puis partiellement distribués entre le 16 et le 19 janvier à plusieurs milliers de consommateurs via des entreprises de distribution de 11 départements du nord ouest de la France. Le mélange fioul-essence sans plomb ainsi constitué possède un point éclair de 22 °C (contre 55 °C pour du fioul "pur"), le rendant facilement inflammable et susceptible de former une atmosphère explosive en milieu confiné (cuve de stockage, etc) Intrigué par l'odeur dégagée par le produit, un chauffeur livreur d'une entreprise de distribution donne l'alerte et le "stockeur" prévenu confirme après analyse le 19 janvier au soir, la non conformité des 4900 m<sup>3</sup> de fioul. Il informe l'exploitant de la raffinerie. Ce même jour, une légère explosion se produit lors d'une opération de remplissage d'un camion de livraison dans une entreprise de commerce de combustibles ; les 2 gérants sont légèrement brûlés au niveau du front mais ne font pas appel aux secours. L'exploitant de la raffinerie publie plusieurs communiqués de presse entre le 20 et le 27 janvier. Il recense les clients livrés et organise en liaison avec le "stockeur" la récupération du produit. Il met en place un numéro vert pour répondre aux questions des clients et communique des consignes de sécurité: arrêt total de chaudières, aération de la chaufferie ou du local abritant la cuve, ne pas utiliser l'électricité, etc. L'inspection des installations classées se rend à la raffinerie et demande à l'exploitant un rapport sur les causes du mélange accidentel de fioul et d'essence. 2 300 m<sup>3</sup> non livrés sont récupérés dans la cuve du "stockeur" mais 2 600 m<sup>3</sup> ont été distribués à 2 070 entreprises ou particuliers. Le service en charge de la répression des fraudes coordonne le dispositif d'identification des distributeurs et destinataires des livraisons et de récupération des produits non conformes. Plusieurs dizaines de véhicules citernes équipés de matériels antidéflagrants sont mobilisés pour vidanger les cuves. Le 27/01, le fioul non conforme a été récupéré chez 80 % des usagers, et les 2/3 d'entre eux sont réapprovisionnés. Le fioul est également récupéré chez les revendeurs: camions et cuves sont vidangés puis dégazés et les canalisations sont inspectées. Un défaut d'étanchéité entre les canalisations reliant la raffinerie à 2 "stockeurs" est à l'origine de l'incident. Une vanne censée isoler 2 pipelines livrant simultanément 2 "stockeurs" en essence et en fioul ne s'est pas correctement fermée tout en donnant une information erronée en salle de contrôle. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de déterminer l'origine des dysfonctionnements, de prévoir une mesure préventive complémentaire et de réduire le temps de détection d'une livraison non conforme (relevé de compteur entrée/sortie)



**N°35339 - 10/10/2008 - FRANCE - 04 - CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN**

*C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*

A 14 h, un camion dépose, par erreur, 25 t des résidus chlorés lourds dans un bac de stockage contenant 500 t de fioul lourd (FOL) alimentant la chaufferie d'une usine chimique. L'incident est constaté vers 15h30. L'exploitant décide d'arrêter la chaudière à 16 h, puis de mettre le site à l'arrêt par manque de vapeur. Les procédures de démarrage d'une autre chaudière alimentée au gaz naturel et celles de remise en fonctionnement normal du site sont mises en place.





**N°35022 - 07/08/2008 - FRANCE - 13 - AUBAGNE**

*C10.85 - Fabrication de plats préparés*

Un feu se déclare à 18h15 dans l'unité de fabrication d'une usine de chips. Les employés donnent l'alerte, le gaz de la chaufferie est barré, les portes coupe-feu se ferment automatiquement et le personnel rejoint le point de rassemblement. L'établissement ayant déjà connu un incendie en 2001 et plusieurs départs de feu, les secours arrivent avec des moyens importants. Ils établissent 7 lances à partir des portes coupe-feu ouvrant sur l'atelier de 1 000 m<sup>2</sup> en flammes. Le sinistre risque de se propager au reste de l'usine, l'arrosage automatique est activé sur un stock de canalisations en PVC situé à l'extérieur. De nombreuses zones sont difficiles à atteindre et les pompiers utilisent jusqu'à 13 lances. La chaufferie au gaz étant à l'angle de l'atelier, l'huile caloporteuse, servant à réchauffer les friteuses, alimente le feu. Le sinistre se propage à l'atelier d'emballage, au-delà du mur coupe-feu, par 3 baies permettant le passage de tapis roulants. A l'extérieur, l'arrosage massif de la toiture par le canon de 2 000 l/min en haut d'un bras élévateur et les 2 lances de 1 000 l/min sur échelles, associés à la présence d'isolant en laine minérale, empêchent la destruction des bardages. Les secours circonscrivent le feu à 19h09, en réduisent l'intensité grâce à l'utilisation de mousse sur les foyers d'huile et le déclarent éteint à 20h01. Les eaux d'extinction et l'huile s'écoulant dans un fossé via le réseau pluvial sont stoppées par un barrage de sable avant qu'elles ne rejoignent un ruisseau. Elles seront curées et pompées par une entreprise spécialisée. Les dommages matériels sont chiffrés à 20 M d'euros : la chaufferie, 3 chaînes de fabrication, les unités de conditionnement et 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup> de bâtiment sont détruits ; la partie bureaux et stockage de 2 000 m<sup>2</sup> est préservée. Les 70 salariés en CDI sont en chômage technique et les contrats à durée déterminée de 50 employés sont écourtés. Selon l'exploitant, l'activité ne pourra pas reprendre complètement avant 4 à 6 mois, en attendant la production est confiée à d'autres entreprises. D'après les employés témoins, l'incendie serait dû à une fuite d'huile filtrant d'une des canalisations parcourant le plafond de la chaufferie et ruisselant sur la chaudière centrale. Une micro-coupure électrique pourrait être à l'origine du mauvais réenclenchement d'une valve de la chaudière. Plusieurs facteurs sont à l'origine du développement rapide de l'incendie : chaufferie isolée avec des panneaux sandwich en polyuréthane qui se détériorent vite, huile alimentaire à 300 °C pour une température d'auto-inflammation à 450 °C, 2000 l d'huile pour chacune des 3 lignes de production. Par ailleurs, l'accès des engins de secours est malaisé sur deux des faces de l'établissement et des trappes actionnées par des détecteurs autonomes déclencheurs et des fusibles thermiques au niveau des baies de communication des convoyeurs entre les ateliers de fabrication et de conditionnement auraient limité les dommages.



**N°34832 - 10/06/2008 - FRANCE - 38 - ROUSSILLON**

*M74.90 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.*

Un feu dégageant un panache de fumée noire se déclare à 8h30 sur le circuit d'alimentation en charbon d'une chaudière d'une chaufferie industrielle d'un groupement d'intérêt économique d'une plateforme chimique. Un risque de propagation au stockage de charbon existe. Le POI est déclenché et l'Inspection des Installations Classées est avisée. Les services sécurité de la plateforme, les secours internes et externes éteignent l'incendie à l'azote et au CO<sub>2</sub>. Le feu est maîtrisé à 10h35. L'incident n'a pas d'impact sur la production de vapeur du site, une chaudière au gaz est mise en service et une usine d'incinération des déchets assure l'approvisionnement en vapeur. L'origine de l'incendie pourrait être une défaillance sur une carte électronique du système de convoyage. L'exploitant établit un communiqué de presse.



**N°34268 - 23/02/2008 - FRANCE - 38 - CHASSE-SUR-RHONE**

*C20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.*

Un feu se déclare à 7h45 dans un bâtiment de chaufferie de 60 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de lubrifiants et de produits de traitement du bois. L'incendie intéresse la chaudière à gaz et son système de transport de fluide caloporteur. Une trentaine de pompiers maîtrisent l'incendie avec 2 lances à 1 000 l/min de mousse et 2 lances à 500 l/min dont l'une sur échelle pivotante automatique (EPA). Aucun blessé n'est à déplorer. Le bâtiment chaufferie est détruit ainsi que 5 000 l de fluide caloporteur. La chaîne de fabrication est perturbée pendant une semaine mais aucun chômage technique n'est envisagé.



**N°34251 - 18/02/2008 - FRANCE - 94 - VALENTON**

*E37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

Après déboîtement d'un manchon de raccordement sur une canalisation de biogaz au niveau du refoulement des compresseurs, une explosion se produit dans le local des compresseurs d'une station d'épuration des eaux usées provoque un feu torche à 11h40. L'alimentation en énergie est coupée, un périmètre de sécurité est mis en place et 2 employés, légèrement blessés et irrités par l'émanation des gaz, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers éteignent l'incendie après 2 h d'intervention, puis effectuent des mesures d'explosimétrie. La salle des compresseurs est détruite et la chaufferie voisine abritant les 3 chaudières mixtes fonctionnant au biogaz est gravement endommagée. Les chaudières qui sont hors d'usage, sont cependant indispensables pour la digestion des boues (maintien à 37 °C des ouvrages). Grâce au maillage du réseau d'alimentation des usines de traitement de la région, les 2/3 des effluents habituellement traités par le site (soit 400 000 m<sup>3</sup>/j) sont dirigés vers 2 autres usines. Une chaudière provisoire de 3 MW (soumise à déclaration) et fonctionnant au fioul est mise en place pour traiter jusqu'à 200 000 m<sup>3</sup>/jour. Tout déversement d'eaux polluées en milieu naturel est ainsi évité. L'exploitant diffuse un communiqué de presse. L'une des chaudières de 4 MW est réhabilitée pour fonctionnement au gaz naturel dans un délai de 15 jours ; une tierce expertise est réalisée avant remise en service de l'installation et retour à un fonctionnement normal de l'usine (600 000 m<sup>3</sup>/j traités). La 2ème chaudière détruite par l'accident sera réhabilitée pour fonctionner au gaz naturel dans un délai de 6 à 8 semaines. Après analyse de l'accident, les recommandations suivantes sont émises et diffusées à l'ensemble du groupe industriel : les réseaux de biogaz doivent être conçus et construits selon la réglementation relative à la Directive des Equipements sous Pression ; en particulier, les canalisations doivent être soudées et raccordées par des brides et les manchons de raccordement sont à proscrire. il convient d'asservir l'arrêt des compresseurs à la mesure de la chute de pression dans la canalisation de biogaz au refoulement de ceux-ci.



**N°34470 - 09/02/2008 - FRANCE - 03 - MONTLUCON**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Dans une chaufferie urbaine alimentée au charbon et au gaz, un technicien d'astreinte est appelé à 17h43 par le service de télésurveillance à la suite du déclenchement de la détection de CO. Lorsqu'il arrive à 18h10, les pompiers, prévenus par les riverains voyant une épaisse fumée noire s'échapper des ventilations de l'établissement, sont déjà sur place. Ils ventilent l'installation en ouvrant toutes les portes puis constatent que le sinistre provient du local situé sous la chaudière et où se situe le tapis d'évacuation des mâchefers. L'opérateur consigne les chaudières au charbon et relance les installations alimentées au gaz naturel pour assurer la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire aux abonnés. Les pompiers étouffent les fumées dans la galerie d'évacuation des scories avec de la mousse puis effectuent une ronde sur le site pour confirmer l'absence de reprise de feu. En fonctionnement normal, après avoir été partiellement refroidis par une ventilation forcée, les mâchefers encore tièdes tombent sur un tapis convoyeur qui les décharge en bout de course dans un godet élévateur. Lorsque celui-ci est plein, il se déplace et évacue les mâchefers dans une benne dédiée. Le tapis est arrêté pendant cette manœuvre grâce à des capteurs de fin de course qui détectent la position du godet. Le dysfonctionnement d'un de ces capteurs provoque l'arrêt anormalement long du tapis convoyeur alors qu'un morceau de mâchefer encore chaud se trouve dessus. Le caoutchouc du convoyeur a donc commencé à brûler localement d'où le déclenchement du détecteur de CO et l'important dégagement de fumée. L'exploitant met en place une grille à maillage fin entre l'évacuation des scories de la chaudière et la réception sur le tapis pour retenir les éléments de grosse taille. Il remplace les capteurs fin de course de contrôle de positionnement et installe dans les galeries des convoyeurs de scories en sortie de chaque chaudière un thermostat d'ambiance monté en sécurité positive avec renvoi de défaut (élévation de la température ambiante) vers la centrale de traitement des appels et déclenchement de l'ouverture de l'électrovanne libérant l'aspersion d'eau sur le convoyeur. Informée par voie de presse 2 jours après l'accident et non par l'exploitant, l'Inspection des Installations Classées se rend sur place et constate par ailleurs le non-respect de prescriptions antérieures concernant la réalisation du zonage ATEX.



**N°33941 - 30/11/2007 - FRANCE - 86 - CHASSENEUIL-DU-POITOU**

*P85.42 - Enseignement supérieur*

Dans un laboratoire universitaire, une fuite de gaz est localisée à 9h25 entre le compteur et la vanne d'alimentation de la chaufferie. La canalisation concernée d'un diamètre de 100 mm est sous une pression de 300 millibars. Le bâtiment est évacué (500 personnes) en raison du risque d'une explosion. La gendarmerie interdit à la circulation la route d'accès à l'établissement, met en place un périmètre de sécurité et alerte la municipalité. Les services du gaz barrent à distance la canalisation. Des mesures d'explosimétrie sont effectuées dans la chaufferie, dans les égouts et à l'extérieur ; celles réalisées dans la chaufferie et à l'extérieur sont positives. Le sous-traitant chargé de la maintenance des installations effectue des sondages pour localiser l'origine de la fuite. Les secours ventilent les locaux. De nouvelles mesures d'explosimétrie dans la chaufferie et les égouts s'avèrent négatives. La fuite se situe sur des raccords au niveau d'une chaudière. Le gaz ayant diffusé vers l'extérieur et les égouts, une entreprise spécialisée effectue les réparations nécessaires. L'intervention s'achève à 12h25. Aucun blessé n'est à déplorer, mais le site universitaire ne rouvrira que le 03/12.



**N°32777 - 05/02/2007 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE**

*D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux*

Une entreprise de travaux publics qui effectue des travaux de terrassement avec une pelle mécanique, accroche le branchement d'une chaufferie fonctionnant au gaz naturel, provoquant une explosion puis un incendie. La canalisation a été arrachée au niveau de la bride d'entrée du poste. La chaufferie, mitoyenne à un immeuble, est semi-enterrée. La société avait fait une demande d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès du service du gaz et possédait un plan des réseaux. Un pompier déclare avoir vu les flammes sortir de la gaine technique dans la chaufferie. Le gaz se serait vraisemblablement propagé via le fourreau en PVC entourant le tuyau arraché et aurait diffusé à travers une fissure de la gaine technique vers le local chaufferie. La chaufferie, utilisant des brûleurs atmosphériques, est approvisionnée en air par une gaine qui descend au sol, la ventilation supérieure étant constituée d'une cheminée de 2mx2m qui prend racine au niveau du plafond plat. Le gaz s'est enflammé au contact d'un moteur électrique ou de la flamme d'un brûleur. Six personnes dont 4 ouvriers travaillant sur le chantier sont légèrement blessées.



**N°31752 - 05/05/2006 - FRANCE - 14 - CAGNY**

*C10.81 - Fabrication de sucre*

Un feu se déclare à 1h45 sur un turbo alternateur qui avait été remis en service la veille. Dès la détection de l'incendie, le conducteur de la chaufferie aidé de 2 personnes tentent d'éteindre l'incendie et mettent les installations en sécurité (arrêt d'urgence de la chaufferie : coupure de l'arrivée de gaz). Les services de l'électricité et du gaz coupent les alimentations du site. Equipés d'ARI et malgré des difficultés d'alimentation en eau, les pompiers mettent en oeuvre 3 lances, dont 1 montée sur échelle pivotante. Ils maîtrisent le sinistre à 3h30 et effectuent des reconnaissances avec une caméra thermique. Le feu a été contenu dans la zone des deux turbo alternateurs et dans une salle électrique. L'exploitant met en place une surveillance permanente du site. Pendant l'intervention l'électricité a été coupée sur une partie de la ville de Cagny. Le turbo alternateur, des câbles électriques et d'autres équipements proches sont détruits. La campagne sucrière 2006/2007 se fera probablement sans le turbo alternateur compte-tenu des délais importants de fournitures ou de réparation de cet équipement. L'électricité nécessaire sera donc achetée à un fournisseur. A cette période, la sucrerie effectue une mini campagne sirop qui correspond au traitement pendant un mois des sirops qui n'ont pu être travaillé durant la campagne sucrière de fin d'année. L'accident s'est produit lors de la remise en service des équipements, avant l'introduction du sirop dans les circuits de production. L'origine de l'accident est une fuite d'huile projetée en contact avec une tuyauterie d'eau surchauffée à plus de 300°C. Un manomètre n'avait pas été monté sur une pompe de graissage, il se trouvait à côté de l'installation. L'exploitant vérifie l'instrumentation et les capteurs un à un avant la remise en service de l'installation.



**N°31337 - 29/12/2005 - FRANCE - 51 - MAREUIL-SUR-AY**

*C11.01 - Production de boissons alcooliques distillées*

Une explosion se produit dans la chaufferie d'une distillerie. Dans le cadre d'une maintenance préventive, une société spécialisée doit remplacer des tuyaux d'arrivée de gaz naturel (GN) aux chaudières et des vannes, modifier des événements, installer des piquages de purge et d'inertage. Les travaux débutés le 21/12/2005 doivent s'achever le 2/1/2006, la distillerie étant fermée du 23/12 au 03/01. Comme prévu, la tuyauterie de gaz est remplacée après coupure et purge du gaz. Le 29/12, l'agent de maintenance estime avoir terminé les travaux mais n'effectue pas les essais d'étanchéité à l'air comprimé ou à l'azote. Il ouvre le gaz sans avoir refermé une bride (diam. 80) sur la chaudière n° 3, provoquant ainsi une importante fuite de gaz dans le bâtiment. Deux sources de chaleur peuvent avoir apporté l'énergie suffisante pour l'explosion : l'éclairage halogène du faux plafond est allumé alors que l'opérateur soude de l'autre côté du mur d'où fuit le gaz. L'électricité et le gaz sont coupés, les pompiers et la gendarmerie interviennent. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les 2 techniciens de la société agréée hospitalisés pour des examens ressortent 2 h plus tard. L'explosion soulève le toit de la chaufferie, endommage un mur de pignon et les câbles électriques du local. Compte tenu des dégâts constatés, l'exploitation du site est arrêtée. La chaudière doit être révisée, des travaux de remise en état du bâtiment effectués, les câbles électriques, la toiture et le faux plafond changés. Les rapports de gendarmerie et d'assurance précisent que le non-respect des règles de l'art et de sécurité par le sous-traitant est à l'origine de cet accident. Ce type de causes n'est pas identifié dans le document unique de prévention des risques qui n'intègre pas les défaillances humaines. A ce titre, le plan de prévention rappelle les risques et les protections à utiliser sans détailler les opérations qui font partie des règles de l'art. A l'avenir, les plans de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures seront contrôlés par le directeur industriel et le responsable QSE. Le respect et l'application des règles définies seront suivis par le responsable QSE qui aura autorité pour faire arrêter le chantier le cas échéant. Les phases délicates (réouvertures de gaz...) seront faites en présence d'un organisme indépendant ou du responsable technique de l'entreprise intervenante.



**N°30885 - 21/10/2005 - FRANCE - 71 - CHALON-SUR-SAONE**

*D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*

Une fuite de gaz se produit au niveau des gaines techniques de la chaufferie urbaine de la ville. Une école à proximité est évacuée (81 personnes dont 75 élèves) et un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place. La fuite est localisée sur une vanne de la voie publique ; tout le réseau de chauffage urbain est ventilé par ouverture des regards. Les services du gaz stoppent la fuite.



**N°28132 - 25/09/2004 - FRANCE - 64 - BAYONNE**

*O84.30 - Sécurité sociale obligatoire*

Une violente explosion entendue jusque dans le centre ville souffle une partie de la surface vitrée du bâtiment d'une caisse d'assurance maladie. Un large périmètre de sécurité est mis en place. Pompiers, police et Samu sont dépêchés sur les lieux. Cependant, aucun membre des services de secours ne s'engage sur le site avant l'intervention des démineurs. Des éclats de verre blessent légèrement 5 personnes passant à proximité du bâtiment qui sont hospitalisées. Des véhicules garés à proximité sont sérieusement endommagés. Le directeur de la caisse confirme que le bâtiment était vide lors des faits. Des experts de police doivent analyser des gravats pour déterminer la présence éventuelle de traces d'explosif, confirmant ou infirmant ainsi la piste criminelle. Après les premières constatations, l'explosion serait d'origine accidentelle et proviendrait de la chaufferie. Selon le directeur de l'établissement, l'hypothèse de la fuite de gaz semble écartée puisque la vanne d'arrivée de gaz était fermée. La présence de débris retrouvés dans les décombres confirmerait l'explosion d'un ballon électrique d'eau chaude de 5 000 l dont les systèmes de sécurité n'ont pas fonctionné pour une raison inexplicable. Trois thermostats doivent couper le système de chauffage de l'eau lorsque la température est trop élevée et une vanne évacuer l'eau lorsqu'elle monte en pression à cause d'une élévation de température. Cet appareil avait pourtant été nettoyé et remis en service le vendredi. En raison des dommages (hall endommagé, débris de verre et d'acier jonchant le sol...), les 300 employés sont en chômage technique pendant au moins 15 jours, le temps de mettre en place des préfabriqués.



**N°27475 - 02/07/2004 - FRANCE - 62 - BOULOGNE-SUR-MER**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

Une explosion se produit sur un brûleur au gaz dans une chaufferie industrielle ; 3 employés dont l'un gravement blessé sont hospitalisés.



**N°26872 - 04/04/2004 - FRANCE - 60 - COMPIEGNE**

*C25.62 - Usinage*

Des gaz de combustion s'échappant de l'une des cheminées défectueuse de la chaufferie d'une usine de mécanique générale intoxiquent légèrement un agent de sécurité. La chaudière est arrêtée pour maintenance et les locaux sont ventilés.





**N°26498 - 21/01/2004 - FRANCE - 13 - BERRE-L'ETANG**

*E38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Dans une usine de pré-traitement de déchets industriels spéciaux liquides ou solides, une explosion se produit en début d'après-midi sur un sécheur thermique traitant des boues hydrocarburées centrifugées pour en éliminer l'eau et les hydrocarbures résiduels. Le traitement est réalisé à une température comprise entre 180 et 190 °C obtenue par circulation d'un fluide caloporteur. Les boues sont entraînées dans le sécheur par 4 vis sans fin à double enveloppe dans laquelle circule le caloporteur. Le temps de séchage varie entre 1 et 2 h. Une dépression de 80 mm d'eau est maintenue dans le sécheur. Les effluents gazeux collectés, mélange eau / hydrocarbures, sont brûlés en chaufferie. Lors de l'accident, de l'air pénétrant dans le ciel gazeux du sécheur aurait entraîné une surpression dans l'appareil et la rupture d'une partie de la boulonnerie reliant la partie inférieure à la partie supérieure sur la moitié de la périphérie. La partie supérieure du sécheur s'est alors partiellement désolidarisée de la partie inférieure. D'épaisses fumées noires sont émises. Le circuit de chauffe et le circuit buée sont isolés. L'alimentation électrique est coupée. Les secours sur place 3 min après l'alerte maîtrisent le sinistre en 30 min. Tous les effluents liquides sont récupérés dans le bassin prévu à cet effet. L'exploitant met en place plusieurs mesures : suivi de l'auto inflammation des produits à la réception avec mise en ?uvre d'une procédure, définition de la limite acceptable des déchets en fonction de la température du fluide caloporteur, mise en place d'un point de prélèvement pour mesurer périodiquement l'oxygène dans le ciel gazeux du sécheur, abaissement de la température du fluide caloporteur, diminution de la dépression dans le sécheur pour limiter les entrées d'air en fonction de la stabilité de l'oxydateur, mise en place de mesures d'explosibilité et chromatographique dans le ciel gazeux pour établir un échantillon caractéristique des hydrocarbures susceptibles de se retrouver dans ce ciel (point éclair).



**N°25784 - 24/10/2003 - FRANCE - 76 - LE HAVRE**

*000.00 - Particuliers*

Une fuite de gaz provenant d'une alimentation souterraine basse d'une chaufferie dans un immeuble de 5 étages entraîne l'évacuation de 25 personnes.



**N°25541 - 11/09/2003 - FRANCE - 13 - GARDANNE**

*C22.23 - Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction*

Un incendie se déclare vers 1h15 dans un bâtiment de stockage d'une usine de fabrication d'isolants à base de polystyrène abritant au moment des faits 400 m³ de matières premières (granulés de polystyrène) et 1 500 m³ de produits semi finis et finis (plaques de polystyrène expansé dont certaines sont collées sur des plaques de plâtre). Le chef de production et le magasinier, logeant tous deux dans une villa proche de l'usine, sont réveillés par l'alarme. Ils découvrent le camion situé dans la cour de l'usine, en feu et entendent une première explosion. Ils font le tour de l'usine pour couper l'arrivée de gaz alimentant la chaudière et aperçoivent d'autres zones envahies par les flammes. Ils alertent alors les pompiers ainsi que la direction de l'usine. A leur arrivée, les secours attaquent l'incendie à l'eau et à la mousse, les riverains restent confinés chez eux à la demande des pompiers. Le feu est circonscrit au lever du jour. La structure porteuse du bâtiment de stockage, en acier, s'est effondrée après un phénomène de backdraft (explosion suite à une accumulation de fumée et d'air chaud dans une atmosphère confinée). Cet effondrement a entraîné l'éparpillement des ardoises en amiante ciment du toit sur le sol. Une bouteille de gaz explose sur un chariot élévateur. Le bâtiment de fabrication est détruit à 50 %. La chaufferie, quant à elle, n'a subi aucun dégât. L'incendie des produits à base de polyester a généré une fumée noire très dense. Les produits de combustion sont principalement du styrène, du pentane, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone qui sont des substances irritantes et nocives pour les personnes. Un acte de malveillance est suspecté, 4 foyers ayant été découverts. La gendarmerie effectue une enquête. A la suite de cet incident, l'exploitant souhaite mettre en place un plan de survie économique de sa société en reprenant partiellement dans un premier temps ses activités. Le coût total des dommages est estimé à plus de 6,5 millions d'euros. Il espère une reprise d'activité de 30 %. Avant ce réaménagement, il est indispensable de faire évacuer les déchets issus de l'incendie. En particulier, les morceaux d'amiante ciment doivent être traités par une entreprise spécialisée dans la décontamination en amiante. L'inspection des IC propose au préfet que la reprise des activités de l'exploitant, même partielle, soit subordonnée à une nouvelle déclaration.



**N°24860 - 18/06/2003 - FRANCE - 03 - VICHY**

*S96.01 - Blanchisserie-teinturerie*

Un incendie se déclare vers minuit dans une blanchisserie désaffectée de 1 500 m² et gagne la toiture en bois. Le feu intéresse une partie du bâtiment industriel dédié au stockage du linge sale (linge plat uniquement) et à l'entreposage des produits chimiques (bisulfite de sodium, eau de javel, eau oxygénée, acide acétique, lessive de soude et lessive en poudre). Les pompiers sont prévenus par les voisins. L'incendie de grande ampleur (flammes de plus de 10 m) est maîtrisé vers 5h30. Les 540 000 l d'eau d'extinction rejoignent les égouts puis le SICHON entraînant la mort de 100 kg de poissons. Des moyens de dépollution sont mis en place. Les dégâts matériels sont importants : toute la structure du bâtiment s'est effondrée sur elle-même ; le tunnel de lavage et la chaufferie gaz proches de la zone incendiée sont hors d'usage. Le flux thermique rayonné a atteint quelques maisons situées à 10 m de la façade de l'usine (fleurs grillées, portes d'entrée et de garage noircies, vitres fissurées). Une suspension administrative est proposée avec demande de fournir un rapport précis sur les circonstances, les causes de l'incendie et les mesures prises ou envisagées pour éviter tout renouvellement ainsi que d'évacuer les déchets générés dans les filières adaptées.



**N°24680 - 25/05/2003 - FRANCE - 01 - BEYNOST**

*R93.11 - Gestion d'installations sportives*

Une fuite de butane a lieu au raccordement d'une citerne de gaz à la chaufferie d'un stade de football. Les pompiers colmatent la fuite. Le trafic ferroviaire est interrompu durant 45 min.



**N°23970 - 28/01/2003 - FRANCE - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**

*P85.10 - Enseignement pré-primaire*

Une fuite de gaz se produit sur la chaufferie d'une école maternelle. Cette école, un collège et un bâtiment sont alors évacués. Des mesures d'explosimétrie sont effectuées et la chaufferie est mise en sécurité. L'alerte est levée 24 h plus tard.



**N°24164 - 03/01/2003 - FRANCE - 59 - LOON-PLAGE**

*C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*

Lors du déchargement d'une barge de 2 000 t de fioul lourd n° 2 destiné à alimenter la chaufferie d'une usine chimique, une fuite est détectée vers 4 h du matin entre l'apportement et la jetée sur la canalisation de transfert entre la barge et le stockage (diam. 8 ") ; 1 000 à 2 000 l de fioul se déversent dans le bassin maritime de Mardyck. Le processus d'alimentation en combustible du site est le suivant : réchauffage du fioul chez le producteur, puis transport par barge et transfert par canalisation calorifugée à partir de l'apportement. L'exploitant prend plusieurs mesures : arrêt immédiat du dépotage par vanne télécommandée, information du port autonome à 4h25, appel des différentes astreintes du site à 4h30, mise en place de barrages flottants à partir de 4h35, démarrage du nettoyage vers 9h00 et pose enfin d'un collier sur la tuyauterie. Le dépotage de l'hydrocarbure reprend vers 11h. Le tronçon est isolé par fermeture des vannes. La canalisation de déchargement est quant à elle purgée par envoi de gazole. La récupération du fioul déversé est tentée successivement par pompage par flexible puis par écrémage sans succès. Le ramassage manuel (seau et pelle) est alors entrepris à partir d'un radeau. Du produit absorbant est épandu sur une partie de l'apportement. Des irisations sont visibles à l'extérieur du barrage flottant du fait de jonctions imparfaites entre les boudins. A la suite de cet incident, l'exploitant s'engage à redéployer conjointement les barrages flottants, procéder à une enquête sur les causes d'ouverture de la canalisation de transfert et à une vérification de l'intégrité de la canalisation de transfert entre l'autre apportement disponible sur le site et le stockage, avant mise en service. L'hypothèse de brèche dans la canalisation 8" par corrosion externe étant confirmée, il procédera à une vérification des canalisations ayant la même ancienneté sur l'apportement et communiquera aux autorités les informations sur les remplacements de canalisations, déjà effectués ou à venir. Par ailleurs, il lui est demandé d'inclure les canalisations de 8" et 10", reliant l'apportement en cause au stockage, dans les plans d'inspection du site au titre de la législation sur les appareils à pression et de communiquer à la DRIRE un rapport détaillé d'incident.



**N°22980 - 26/07/2002 - FRANCE - 43 - JULLIANGES**

*C16.10 - Sciage et rabotage du bois*

Une chaudière de chauffage central à bois explose dans une scierie après le départ de ses 6 employés pour la pause méridienne. Après l'accident, des enfants jouant dans les alentours donnent l'alerte. Les pierres constituant la cheminée de la chaufferie sont projetées à proximité, des débris sont retrouvés jusqu'à 150 m selon la presse. Des véhicules garés à proximité sont endommagés. Une ligne électrique est endommagée et les services techniques de l'électricité doivent intervenir pour rétablir le courant dans le quartier. La scierie utilisait une chaudière de type chauffage central produisant de l'eau chaude (pas de vapeur) entre 80 et 90° afin de chauffer le bâtiment de séchage du bois. Une température élevée (40 à 50°) est nécessaire pour préparer le bois avant son passage en autoclave. La scierie recyclait les copeaux et sciures de bois qu'elle utilisait comme combustible pour la chaudière. Après l'explosion, l'ampleur des dommages empêche la reprise de l'activité sur le site. Selon l'exploitant, l'explosion serait due à une accumulation de gaz dans le foyer dû à un mauvais tirage. Le fabricant modifie l'alimentation de la chaudière de manière à la stopper en cas d'anomalie. Un problème de soupape sur la chaudière étant également suspecté (fuite et vaporisation rapide d'eau dans le foyer), une vérification des soupapes est également ajoutée aux opérations d'entretien périodiques. Les travaux de reconstruction du site devraient durer entre 6 et 8 mois.



**N°21705 - 17/01/2002 - FRANCE - 91 - SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*

A la suite du déclenchement d'un clapet d'évent d'une chaufferie centrale, une fuite de gaz entraîne l'évacuation de 350 élèves d'une école primaire et 50 habitants de 2 immeubles voisins. Un périmètre de sécurité de 400 m est mis en place. Une femme et un enfant légèrement incommodés sont hospitalisés pour examens.



**N°22387 - 05/11/2001 - FRANCE - 44 - DERVAL**

*C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage*

Une chaudière explose dans une laiterie. Plusieurs anomalies sont constatées lors d'une visite d'inspection de l'établissement à la suite de l'accident : installations de réfrigération à l'ammoniac non conformes à la réglementation en vigueur dont l'une contiguë à la chaufferie, rejets en eau trop élevés saturant la station d'épuration de l'établissement, installation froid UHT sensible à la légionellose en raison d'apports fréquents d'eaux stériles chargées en nutriments et de vidanges hebdomadaires sans stérilisation. L'exploitant est mis en demeure de régulariser sa situation à la suite de ces observations. Une étude des dangers doit également être rapidement réalisée pour valider les aménagements prévus (explosion, incendie, gaz toxique, déplacement de l'unité de réfrigération connexe à la chaufferie, pollution accidentelle des eaux, légionellose...). Le fioul répandu et les terres polluées seront éliminés dans une installation autorisée à cet effet.



**N°19100 - 02/11/2000 - FRANCE - 35 - RENNES**

*000.00 - Particuliers*

Deux immeubles de 59 logements et une crèche sont évacués à la suite d'une fuite de gaz survenue dans la chaufferie commune aux 2 bâtiments. Les services du gaz obturent la fuite et les cages d'escaliers sont ventilées.

-  **N°19155 - 22/10/2000 - FRANCE - 03 - MOULINS**  
*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*  
 Une surpression due probablement à une explosion dans la chambre de combustion arrache une grande partie du revêtement extérieur d'une chaudière de 6,9 MW en fonctionnement automatique au gaz de ville. La chaufferie est mise en sécurité par coupure de l'alimentation en gaz via la vanne extérieure. Les pompiers sont appelés mais n'ont pas à intervenir en l'absence d'incendie et de blessé. 3 jours auparavant, suite au remplacement du brûleur, tous les tests de sécurité sont réalisés. La chaudière était aussi utilisée comme appoint du système de cogénération. La veille, le brûleur gaz est mis en sécurité suite à une baisse de pression. Le chef de secteur demande l'arrêt de la cogénération et le fonctionnement de la chaudière seule. La chaudière est réenclenchée vers minuit. 2h30 plus tard, elle est mise en sécurité suite à un problème sur le brûleur. L'explosion intervient lors de la remise en route, 2 h après. Une enquête est effectuée pour déterminer les causes exactes.
-  **N°17497 - 28/03/2000 - FRANCE - 10 - VILLETTE-SUR-AUBE**  
*D35.30 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné*  
 Un incendie se déclare dans une chaufferie au gaz où étaient stockés 1 000 l d'huile.
-  **N°17308 - 25/02/2000 - FRANCE - 69 - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**  
*D35.22 - Distribution de combustibles gazeux par conduites*  
 Une fuite de gaz se produit au niveau de la chaufferie centrale d'un immeuble. Plus de 32 appartements sont évacués jusqu'à la fin de l'intervention des spécialistes du gaz.
-  **N°16598 - 15/10/1999 - FRANCE - 69 - VAULX-EN-VELIN**  
*P85.10 - Enseignement pré-primaire*  
 Une fuite de gaz se produit dans la chaufferie d'une école maternelle ; 143 enfants sont évacués.
-  **N°16371 - 17/09/1999 - FRANCE - 79 - AIRVAULT**  
*C23.51 - Fabrication de ciment*  
 Dans une cimenterie, un incendie se déclare dans une chaufferie, avec un fort dégagement de fumée. Deux chaudières (1 électrique et 1 à gaz), qui ne sont pas utilisables simultanément, servent à la mise en température d'un combustible à haute viscosité. Alors que la chaudière à gaz fonctionne, la chaudière électrique est mise sous tension provoquant la surchauffe du fluide caloporteur résiduel qu'elle contient. Il n'y a pas de conséquence importante pour l'environnement. La production de clinker est arrêtée mais pas la production de ciment, l'usine pouvant tourner sur le stock de clinker existant dans l'attente des réparations nécessaires.
-  **N°14326 - 28/12/1998 - FRANCE - 69 - SAINT-JEAN-D'ARDIERES**  
*P85.31 - Enseignement secondaire général*  
 A la suite de la défaillance d'une cuve provisoire alimentant une chaufferie desservant les appartements d'un lycée, 600 l de gazole rejoignent des fossés d'écoulement se déversant dans l'ARDIERES. Les pompiers et les garde-pêche installent des bottes de paille et utilisent des produits absorbants. Après une journée de surveillance, une entreprise extérieure nettoie le lit et les berges de la rivière qui a été polluée sur 100m.
-  **N°13117 - 28/03/1998 - FRANCE - 66 - PERPIGNAN**  
*R93.19 - Autres activités liées au sport*  
 Un incendie d'origine accidentelle ravage une piscine. La toiture de l'établissement est détruite, mais la structure et les bâtiments techniques où se trouve la chaufferie au gaz et la réserve de produits désinfectants chlorés ont été préservés. Aucune victime n'est à déplorer. Les dommages matériels sont évalués à 20 MF.
-  **N°11368 - 17/05/1997 - FRANCE - 59 - WARNETON**  
*C24.42 - Métallurgie de l'aluminium*  
 Dans une usine métallurgique, du fioul lourd se déverse dans le caniveau d'évacuation des purges de la chaufferie et dans la LYS canalisée à la suite du perçage du serpentín de réchauffage d'un bac de fioul lourd et d'une vanne non étanche. Le caniveau est bouché, les canalisations sont curées, le fioul est pompé et les berges de la rivière sont nettoyées sur 100 m (vapeur et détergent biodégradable). L'intervention dure 3 jours. Les dommages matériels et les travaux de dépollution sont évalués à 80 KF. Cet accident est dû à la mauvaise conception du circuit de réchauffage, empruntant le caniveau des purges, aggravée par un défaut d'entretien du matériel (vanne). L'installation est démantelée et le fioul est remplacé par du gaz naturel.
-  **N°11158 - 14/01/1997 - FRANCE - 53 - BAZOUGES**  
*C23.61 - Fabrication d'éléments en béton pour la construction*  
 Une chaudière à gaz explose dans un établissement fabriquant des éléments en béton pour la construction. Après avoir détecté la veille une odeur de gaz, l'exploitant avait fait intervenir la société d'entretien de la chaudière qui avait colmaté une petite fuite au niveau du réchauffeur de gaz le matin même de l'accident. L'odeur persistant, l'exploitant avait ensuite demandé une intervention d'urgence de la société d'approvisionnement en gaz ; l'explosion s'est produite avant son arrivée. Le système de chauffage de l'entreprise qui est endommagé, conduit à une perte d'exploitation interne. L'exploitant prévoit d'installer des détecteurs de gaz dans la chaufferie couplés à une vanne de coupure automatique. Le fournisseur de gaz naturel est également consulté pour un raccordement direct au réseau de gaz naturel à la place de la citerne de gaz utilisée pour alimenter la chaudière.